

BARÈME HONORAIRES TRANSACTION

HÉRITAGE
36 Place des Vosges
54000 NANCY

BARÈME DES HONORAIRES - TRANSACTION HABITATION		
Prix de vente	Mandat Exclusif ou Confiance	Mandat simple
0 € -> 70 000 €	10 % TTC avec un minimum de 5 000 €	10% TTC avec un minimum de 5 000 €
70 001 € -> 120 000 €	9 % TTC	10 % TTC
120 001 € -> 200 000 €	8 % TTC	9 % TTC
200 001 € -> 300 000 €	7 % TTC	8 % TTC
300 001 € -> 400 000 €	6 % TTC	7 % TTC
> 400 001 €	5 % TTC	6 % TTC
Garage/ parking	Forfait de 2 500 € TTC	Forfait de 3 000 € TTC
HONORAIRES A LA CHARGE DU VENDEUR		
Dans le cas d'une vente d'un bien dépendant d'une succession ou, dans le cas d'une vente à la découpe, suite à une première mise en copropriété d'un immeuble ou la vente, les honoraires seront à la charge de l'acquéreur		

BAREME "FIDELISATION" - MISE EN VENTE D'UN BIEN
Une remise de 15% est consentie sur les honoraires de transaction habitation (cf. tableau ci-dessus)
Cette remise est applicable à la prise d'un mandat de vente exclusif ou "Confiance" pour les clients avec lesquels notre agence a déjà concrétisé une vente par le passé

TVA 20%

SARL au capital de 5 000 € RCS NANCY 932 155 096 Code APE 6831Z
 CPI 5401 2024 000 000 011 délivrée par la CCI de la Meurthe-Et-Moselle
 Caisse de garantie GALIAN 89 rue de la Boétie 75008 PARIS T 120 000 €

Barème établi le 01/01/2025

BARÈME HONORAIRES LOCATION

Barème Honoraires de Location Habitation, Mixte ⁽¹⁾ et Meublée ⁽¹⁾

Zone géographique dans laquelle est situé le bien loué :

- Zone « très tendue »
 Zone « tendue »
 Zone « non tendue »

Année de référence : 2025

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de **visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail** : 8 € TTC

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de **réalisation de l'état des lieux** : 3 € TTC

Honoraires à la charge du locataire*

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	8 € / m ² TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3 € / m ² TTC

***Honoraires maximums plafonnés à 8.67% TTC du loyer annuel hors charges**

Honoraires à la charge du bailleur*

Honoraires d'entremise et de négociation	200 € TTC
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	8 € / m ² TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3 € / m ² TTC

***Honoraires maximums plafonnés à 8.67% TTC du loyer annuel hors charges**

(1) Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014.

Honoraires d'établissement de baux parkings/ garages A partager par moitié entre le bailleur et le locataire	180 € TTC
Honoraires avenant au bail A la charge du demandeur	150 € TTC

Les honoraires ci-dessus seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur. TVA 20%